

Transparence

M Hubert du Mesnil

Président de Lyon-Turin Ferroviaire depuis 2013

De 2005 à 2012 direction générale et présidence de RFF

Président de l'Institut de la Gestion Délégée

Président de Railenium

Président de l'IFSTTAR

Postes actuels ou dans les 5 ans avant l'audition

IFSTTAR



Communiqué de presse : 8 septembre 2011



Hubert du Mesnil, P-DG de RFF à la tête du nouveau Conseil d'administration de l'Ifsttar

Le 8 septembre 2011, Hubert du Mesnil a été nommé président du conseil d'administration de l'Ifsttar. Revenons sur son parcours marqué par de nombreuses responsabilités dans le secteur des transports.

Partenaires IFSTTAR

IFSTTAR
Institut français
des sciences et technologies
des transports, de l'aménagement
et des réseaux

L'INSTITUT | RECHERCHE EXPERTISE | PARTENARIATS INNOVATION | EUROPE INTERNATIONAL | RESSOURCES EN LIGNE

NOUS REJOINDRE > Partenariat Innovation > Nos partenariats industriels > Nos références

PARTENARIAT INNOVATION

Notre offre scientifique et technique

- Expertise
- Contrats de recherche
- CER

Nos technologies industrielles

- Présentation
- Brevets
- Matériaux
- Logiciels
- Bases de données

Nos partenariats industriels

- Nos références**

Nos références

Quelques grands partenaires de Ifsttar

ALSTOM | Dow | **LAFARGE** | SAINT-GOBAIN | **VEOLIA**
ANDRA | EDF | MACIF | Schlumberger | **VINCIS**

arcelor | **egis** | MICHELIN | SNCF | VOLVO

AREVA | **EIFFAGE** | TOTAL | **VICAT**

BMW | GDF SUEZ | Renault | TOYOTA

BOUYGUES | Réseau Ferré de France | Valeo

Partager cette page

RAILENIUM

03/08/2014 08:16

L'IRT Railenium

R&D, innovation et essais

Partenaires

Événement

[Railenium](#) > [Principale](#) > **Hubert du Mesnil,**

Hubert du Mesnil,

28 novembre 2012 – Le premier conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) s'est tenu à la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais. Le conseil d'administration, réuni à 10 membres, a élu Hubert du Mesnil, Président de RFF, Président de la Fondation Railenium. Jean-Marc Delion, antérieurement Directeur Général Délégué de RFF, est nommé Délégué Général de la Fondation. Le conseil a avalisé le plan de lancement (janvier-avril) de la nouvelle structure.

Partenaires RAILENIUM

Des membres en synergie : une force pour innover

Institut de la Gestion Déléguée



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2014

PRÉSIDENT : Hubert du MESNIL

CO

Membres fondateurs IGD

LES MEMBRES FONDATEURS DE L'IGD



Le réseau IGD dans le projet Lyon-Turin



Bruno GAZEAU
Délégué Général
LTP

FNAUT
Bruno Gazeau



Hubert du MESNIL
Président

IGD

Mission
Parlementaire
Michel Destot
Michel Bouvard



Michel DESTOT
Président
de l'AMGVF

spie batignolles

LE MEILLEUR EST À CONSTRUIRE

GDF SUEZ

EIFFAGE

BOUYGUES
CONSTRUCTION

orig. **DEPAIL Jean-Claude**, Directeur Général Adjoint, GDF-Suez
DERUY Laurent, Avocat à la Cour, Gide Loyrette Nouel
Du MESNIL Hubert, Président, Lyon Turin Ferroviaire
DUPONT Alain, Président, SMAVie-BTP
DURON Philippe, Maire de Caen, Député du Calvados, AMGVF

AFITF P DURON

Eric Jalon Préfet de Savoie
Coordinateur Lyon-Turin

Michel DESTOT, Président, Association des maires des grandes villes de France
Georges DROUIN, Président du groupement des sociétés de service, Medef
Hubert du MESNIL, Président, Réseau ferré de France
Michel EON, Directeur stratégie et performance, Services à l'énergie, GDF-Suez
Marc FRILET, Secrétaire Général, IFEJI
Corinne GRIFFOND, Administratrice, Union nationale des associations familiales
Max ROCHE, Président, EGF-BTP
Pierre JACQUET, Chef économiste, Agence française de développement
Eric JALON, Directeur de l'évaluation, de la performance, des affaires financières

Conseil d'Etat Seul recours
contre utilité publique



Frédéric TIBERGHEN
Conseiller d'Etat
2ème Vice-Président

Marché de certification des coûts

JO/S S139
23/07/2014
250362-2014-FR

États membres - Marché de services - Avis de marché - Procédure négociée

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:250362-2014:TEXT:FR:HTML>

**France-Chambéry: Calcul des coûts, contrôle des coûts
2014/S 139-250362**

Avis de marché – secteurs spéciaux

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 22.8.2014

Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

29.8.2014 - 16:00

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Fournir le DC1 et le DC2 ou équivalent. Si le candidat opte pour la présentation du DC1 et du DC2 à l'appui de sa candidature, il devra utiliser le dernier formulaire mis à jour par le ministère (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>).

- le candidat fournira une attestation indiquant qu'il n'a pas effectué de prestations d'études utiles pour définir les coûts du projet, pour le compte de LTF ou l'un de ses fournisseurs, directement ou dans le cadre d'une sous-traitance au cours des 5 dernières années de manière à assurer l'indépendance de la certification. Il ne devra pas non plus appartenir à un groupe dans lequel figure une société étant intervenue pour LTF dans les conditions définies ci-dessus.

- le candidat devra également joindre une attestation sur l'honneur suivant laquelle il ne se trouve aucunement en situation de conflit d'intérêts par rapport à LTF SAS.

Liens LTF-TELT/Partenaires

TELT

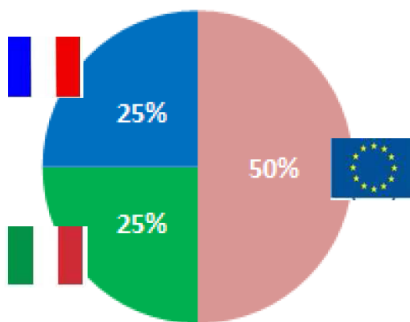
Tunnel Euralpin Lyon Turin

I costi di realizzazione

8,6 Md€ costanti in valuta 2012 (all'approvazione del PD)



Finanziamento studi e lavori di ricognizione



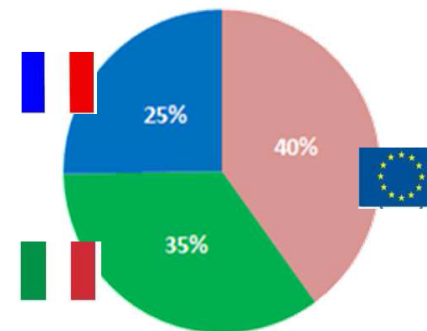
In corso la **certificazione dei costi** della Sezione Transfrontaliera affidata al raggruppamento.

TRACTEBEL Engineering
GDF SVEZ



In base all'art. 5 dell'Accordo 2015: "il suddetto costo certificato è validato in un protocollo addizionale".

Finanziamento lavori principali



Fondateur IGD



Luc Lallemand est administrateur à Bpost depuis 2001. Il préside le conseil d'administration du Groupe Vinci depuis 2012. En outre, il est président du conseil d'administration de TUC RAIL depuis 2005, administrateur à la RATP Dev (Paris) depuis 2010 et à RFF (Réseau Ferré de France) depuis 2012.

Certification du coût

Rapport de synthèse

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 Contexte

Le cahier des charges de la mission de certification des coûts pour l'engagement des travaux définitifs a défini notamment comme suit le contexte de la mission:

- *« Les Etats français et italien souhaitent disposer d'une certification indépendante des coûts pour l'engagement des travaux définitifs. »*
- *« Le coût ainsi certifié sert alors de base à la répartition des coûts entre la France et l'Italie. »*

Marché galerie St Martin de la Porte

le Strade dell'Informazione



Scarica l'APP VAI di ANAS
Visualizza sulla mappa rallentamenti, code e limitazioni alla circolazione



Dimensione caratteri: Standard

Project, spuntano Salerno-Reggio e Orte-Mestre

Nelle linee guida all'Allegato Infrastrutture il Ministero sceglie cinque autostrade su cui poter sperimentare gli sconti fiscali dell'articolo 18

Roma, 30 aprile 2012 – La Orte-Mestre torna tra i project financing prioritari, come ai tempi del ministro Lunardi, e dovrebbe diventare realtà un progetto vagheggiato senza costruito da anni: completare l'autostrada Salerno-Reggio Calabria con capitali privati. Sono le due principali novità contenute nella lista delle opere prioritarie della legge obiettivo da realizzare in project financing, che il ministero delle Infrastrutture ha indicato nelle «Linee guida all'Allegato Infrastrutture 2013-2015» al Def (Documento di economia e finanza).

Il bisogno è quantificato: l'Italia entro il 2015 dovrà impegnare e spendere circa 767 milioni per far partire i lavori della Torino-Lione. E, soprattutto, **per non perdere i 671,8 milioni già stanziati da Bruxelles sul periodo 2007-2013.**

La somma, che dovrà comunque essere ancora confermata dal Cipe e potrebbe essere anche riadeguata, è spalmata sull'arco di tre anni, con una coda anche per il 2016 ed è stata calcolata a valle dell'accordo Italia-Francia, siglato il 30 gennaio. In totale, come è scritto nei documenti approvati dalla Conferenza intergovernativa, entro il 2015 (il termine era al 2013, ma considerato l'iter complicato dell'infrastruttura è stata ottenuta una proroga di due anni), il promotore (cioè la società che prenderà il posto di Ltf, terminata la fase progettuale) dovrà dimostrare all'Europa di aver speso per l'avvio dello scavo del tunnel di base complessivamente due miliardi, che sono già una quota parte degli 8,2 stimati dal progetto «low-cost» per coprire le opere della tratta transnazionale. Di questi, 671,8 milioni sono fondi in arrivo dall'Ue. Il resto, cioè circa 1,3 miliardi, dovranno essere garantiti al 57,8% dall'Italia e al 42,1% dalla Francia. Ne deriva che il nostro Governo dovrà reperire 767 milioni rispetto ai 561 dell'Eliseo.

Fra le prime opere che partiranno con questa prima tranche di fondi, spicca in particolare la realizzazione del tunnel che collegherà, sul lato francese, le discenderie di Saint Martin La Port e La Praz. Uno scavo da circa 450 milioni, che serve a sondare la natura delle rocce sul lato transalpino, ma che costituirà già parte integrante del tunnel di base. I lavori dovrebbero iniziare, come conferma il presidente di Ltf, Patrice Raulin, entro metà 2013, se sarà rispettato il cronoprogramma ipotizzato a dicembre dalla Cig.

Se l'impegno finanziario sarà mantenuto, sarà più facile per la Torino-Lione riuscire a garantirsi per il futuro la chance, ventilata dalla Commissione europea per tutte le reti Ten-T, di portare al 40% in alcuni casi il cofinanziamento. Chi prima arriverà e saprà dimostrare di avere tutte le carte in regola, meglio sarà soddisfatto. (Maria Chiara Voci)

L'avis de Marché 8 mois plus tard

JO/S S247
22/12/2012
408171-2012-FR

États membres - Marché de travaux - Avis de marché - Procédure négociée

1/7

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:408171-2012:TEXT:FR:HTML>

**F-Chambéry: Travaux de construction de tunnels
2012/S 247-408171**

Avis de marché – secteurs spéciaux

Travaux

Marché Galerie Saint Martin de la Porte

Section V: Attribution du marché

V.1) Attribution et valeur du marché

Marché n°: C14064

Intitulé: Réalisation d'ouvrages de reconnaissance sur le tracé du tunnel de base à partir de la descenderie dite de Saint Martin la Porte (SMP4)

V.1.1) Date d'attribution du marché:

16.4.2014

V.1.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 4

V.1.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

Groupement SPIE Batignolles TPCI/Sotrabas Eiffage TP/Ghella SpA/Cogeis SpA/CMC di Ravenna dont le mandataire est SPIE Batignolles TPCI

Fondateurs IGD



LE MEILLEUR EST À CONSTRUIRE



Attribué pour le montant annoncé

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: oui

Référence(s) du/des projet(s) et/ou programme(s): Nouvelle liaison ferroviaire Lyon Turin.

TEN-T (réseaux transeuropéens): PP603 et PP604.

VI.2) **Informations complémentaires:**

Concernant la rubrique V.1.4, il est rappelé que la fourchette indiquée dans l'AAPC (rubrique II.1.4) était : entre 250 000 000 et 500 000 000 EUR Hors TVA. La rubrique II.2.1 n'est pas complétée car il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire (marché à bons de commande). Concernant le total des 3 bons de commande envisagés par LTF, l'offre du lauréat est de **391.049.752,91 EUR Hors TVA**. Ce montant présente, **compte tenu des aléas géotechniques, géologiques et hydrogéologiques, un caractère estimatif** en l'état des connaissances.

Conflit d'intérêts



COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTI-FRAUDE (OLAF)

Direction D Politique
Unité D.2 - Prévention de la fraude

**Identifier les conflits d'intérêts dans les
procédures de passation de marchés publics
concernant des actions structurelles**

***Guide pratique à l'intention des
gestionnaires***

*élaboré par un groupe d'experts des États membres coordonné par
l'unité D2 de l'OLAF - Prévention de la fraude*

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a proposé une définition du conflit d'intérêts¹:

«Un "conflit d'intérêts" implique un conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.»

L'article 57, paragraphe 2, du règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (règlement n° 966/2012) définit le conflit d'intérêts dans le cadre de la gestion du budget de l'UE et de l'utilisation des ressources budgétaires. L'article dispose que:

«1. Les acteurs financiers et les autres personnes participant à l'exécution et à la gestion du budget, y compris aux actes préparatoires à celui-ci, ainsi qu'à l'audit ou au contrôle, ne prennent aucune mesure à l'occasion de laquelle leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union.

(...)

*2. Aux fins du paragraphe 1, il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, visés au paragraphe 1, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou **pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.**»*

Exemple conflit d'intérêts OLAF

Exemples

L'épouse de l'administrateur d'un pouvoir adjudicateur chargé du suivi d'une procédure de passation de marchés travaille pour l'un des soumissionnaires.

Une personne détient des actions dans une société qui participe à une procédure de passation de marchés pour laquelle ladite personne a été nommée membre du comité d'évaluation.

Le responsable d'un pouvoir adjudicateur a passé une semaine de vacances avec le directeur d'une société soumissionnaire dans le cadre d'une procédure de passation de marchés lancée par le pouvoir adjudicateur.

Un des agents du pouvoir adjudicateur et le directeur d'une des sociétés soumissionnaires assument des responsabilités au sein du même parti politique.

**C'est à mon sens la situation de l'IGD
centre d'intérêts économiques et politiques**

Modification de la substance de la subvention 2007-2013

- Deux décisions
- Bruxelles, le 5.12.2008 C(2008) 7733 final
Attribution à 671,8 millions d'€
- Bruxelles, le 5.3.2013 C(2013) 1376 final
Diminution à 395 282 150 EUR